

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2012

## COMPTE RENDU

### 1 -Vote du compte administratif 2011(3 budgets)

Le Maire cède sa place à Monsieur PESQUEUX Joseph Doyen d'âge.  
Monsieur Pesqueux Prend la présidence et présente au Conseil le Compte administratif des budgets, à savoir :

- Le budget principal avec un excédent de 308 604, 95 €
- Le budget de la zone artisanale avec un excédent de 19 081, 33 €
- Le budget des logements sociaux avec un excédent de 123, 91 €

Il demande au Conseil de les approuver

*Le Conseil après en avoir délibéré,*

*APPROUVE les 3 budgets .*

*Monsieur Pesqueux remercie le Conseil et le Maire pour la bonne gestion.*

*Le Maire reprend la présidence.*

### 2 -Vote du compte de gestion 2011 (3 budgets)

Le Maire présente au Conseil le Compte de gestion identique au Compte administratif.

*Le Conseil après en avoir délibéré APPROUVE le compte de gestion, identique au compte administratif.*

### 3 -Vote du budget primitif 2012 (3 budgets)

Le Maire présente au Conseil les trois budgets préparés en commission .

*Le Conseil après en avoir délibéré, APPROUVE les trois budgets ; à savoir :*

- Budget principal qui s'équilibre en fonctionnement à 724 991 € et en investissement à 707 744 €.*
- Budget « zone artisanale » qui s'équilibre en fonctionnement à 29 830 € et en investissement à 34 961 €.*
- Budget « logements sociaux » qui s'équilibre en fonctionnement à 50 176 € et en investissement à 64 753 €,*

*Les subventions communales et diverses sont reconduites y compris la subvention pour l'école correspondant à 70 € par enfant de la maternelle et à 65 € par enfant du primaire.*

*-Affectation des résultats :*

<i>-BP principal ; besoin de financement cpte/1068=</i>	<i>132 368 €</i>
<i>-BP zone artisanale ; besoin de financement cpte/1068</i>	<i>14 464 €</i>
<i>-BP logements sociaux ; besoin de financement cpte/1068</i>	<i>0 €</i>

### 4 -Vote des impôts locaux :

*Les trois budgets étant validés sans augmentation des impôts, le Conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition.*

## **5 -Travaux à la Bibliothèque :**

*Le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux et souligne que la dépense sera contenue avec en plus la transformation en annexe du garage situé à proximité pour le stockage de livres et pour garer le véhicule utilitaire de la Commune. Dans le même temps, c'est tout un ensemble qui sera réhabilité.*

## **6 -Participation au Syndicat d'électrification (SMERG)**

*Le Conseil Décide d'autoriser le comité syndical à mettre en recouvrement par contributions directes la participation communale s'élevant à 423 €.*

## **7 -Personnel :**

➤ Régis DANIEL DIT ANDRIEU (fin de contrat)

*Sur proposition du Maire, le Conseil sollicite une prorogation pour 6 mois auprès de Pôle emploi et décide de porter la durée hebdomadaire à 35 H par un CDD pour six mois également.*

➤ Christian TREMAUVILLE(congés de maladie)

*Le Maire informe le Conseil qu'une prolongation de son arrêt de travail est en cours. Le Conseil prend acte sachant que l'inaptitude ne peut être décrétée par la médecine du travail.*

## **8 -Attribution de logements :**

39 impasse de l'école et 5 résidence d'orival

*Le Conseil après en avoir délibéré, attribue le logement de l'école à Monsieur et Madame Régis Daniel dit Andrieu à compter du 16 Avril et le logement 5 résidence d'orival à Madame Laura Coliaux à compter du 1<sup>er</sup> Mai. Si toutefois ces logements n'étaient pas acceptés le Maire est autorisé à proposer ces appartements à d'autres personnes, en respectant les dates de location.*

## **9 -Subvention chantier d'insertion (les brigades vertes)**

*Monsieur Leprévots délégué de la Communauté de Communes du Canton de Valmont (CCCV) informe le Conseil que la demande de subvention a été retirée. Le Conseil prend acte.*

## **10 -Demande d'autorisation d'alimentation en eau d'un étang privé**

*Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire de mettre en place une convention dégageant de toute responsabilité la Commune. Le demandeur prendra en charges tous les frais y afférents.*

## **11 -Fonds d'aide aux jeunes seinomarins**

*Le Conseil donne son accord pour verser la somme de 170,89 € (0,23x743) pour l'année 2012.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.